

# Compte rendu de l'audience PEMF auprès de M. le Recteur

## Mercredi 8 juin 2021 à 18h



Présent.es :

Administration :

- Jean-François Chanet, Recteur,
- Valérie Pinset, Secrétaire générale académique,
- Frédéric Muyard, Directeur de l'INSPE,
- Nathalie Aubel, Directrice adjointe de l'INSPE,
- Christophe Tourneux, Directeur adjoint de l'INSPE,
- Augustin Guillot, Responsable académique à la formation,
- Dominique Mielle, IENA DSDEN du Doubs,
- Philippe Roux, IEN dans le Jura, doyen des IEN

7 PEMF et représentant.es des personnels SNUipp-FSU du 39, 25, 70, 90 et SE-UNSA du 25 :

---

M. le Recteur estime que la **différence exprimée entre l'enseignement de la théorie (intervention dans les INSPE) et celui de la pratique (suivi et accompagnement des stagiaires)** est de l'auto-dépréciation. Il n'y a pas deux niveaux, deux classes, il y a un ensemble d'enseignants-chercheurs ; il ne faut pas, selon lui, poser le problème en ces termes.

Une enseignante PEMF précise qu'il y a bien deux vitesses en termes de salaire.

Elle ajoute que les PEMF ont besoin d'une clarification des missions avant de s'engager pour la rentrée. Les PEMF du Jura demandent une table ouverte (EN + INSPE + PEMF) pour qu'une fiche de poste leur soit remise. A l'INSPE du Jura, l'absence d'enseignant.es en musique, arts plastiques et histoire-géographie (pour moitié) a été palliée par des PEMF qui ont totalement pris en charge jusqu'à la préparation et la correction des examens sans être déchargé.es du tout du reste de leurs missions.

Les PEMF n'ont pas bénéficié de formation cette année, notamment en analyse de pratique où le besoin est criant.

Une enseignante indique que **pour être chercheur**, il est plus enrichissant de chercher à plusieurs. Lorsque deux PEMF interviennent ensemble à l'INSPE, le décompte des heures est divisé par deux.

M. le Recteur répond qu'en tant que professeur d'université, il a connu cette situation il y a plus de 10 ans : lorsque des enseignant.es du supérieur encadraient des séminaires de master, on divisait en deux le salaire. Le travail de préparation n'était pas pour autant diminué. C'est une règle qui ne vise pas particulièrement le premier degré. Il pense qu'il y a des règles que nous présentons comme pénalisant le premier degré alors que ce n'est pas le cas. Il ne voudrait pas qu'on présente le sort des PEMF comme désavantagé par rapport à celui des autres.

**Analyse du SNUipp-FSU39 : Un management par la flatterie : sans tenir compte du manque de temps, de formation et de salaire, le recteur tente de dégonfler la colère mais n'apporte aucune réponse concrète à la problématique posée. Nous ne sommes pas dupes, l'effet de complicité utilisée par le recteur ne saurait masquer les carences mentionnées par les collègues.**

A propos du **contingent des PEMF**, les enseignant.es précisent qu'il n'est jamais défini en fonction des besoins de l'INSPE mais seulement du nombre de stagiaires à suivre.

Dans le Territoire de Belfort, les PEMF ne sont que 5 et la charge de travail est très importante. La question de la possibilité de **solliciter des PEMF du pays de Montbéliard pour prêter main forte dans le 90** est posée.

M. Le Recteur répond que nous sommes l'un des territoires en France les plus en retard sur ce point mais que cela relève du bon sens. Le Pays de Montbéliard Agglomération est à la limite du 25, du 90 et du 70. Ces limites départementales et le fait que les instances soient départementales a ralenti, limité... Il le voit sur les principaux de collègues qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble qu'ils soient à Héricourt, Belfort...

Il ajoute que le problème est aussi **l'attractivité de ce rôle que les PEMF ont à jouer**. Il faut un plus grand nombre de volontaires et pour cela, il faut qu'il y ait du sens et de l'envie, une place suffisamment reconnue dans l'équilibre général de la formation. Reste à trouver les modalités pratiques. Il affirme que cette question est prise au sérieux par l'INSPE.

#### **Réponses de M. le Directeur de l'INSPE :**

**Le travail se fait en étroite collaboration.** Il serait malhonnête d'assurer que cette réforme n'a pas suscité d'interrogations ni d'oppositions mais l'heure n'est plus à cela. Nous avons tenu à ce que tout soit construit ensemble et avons, ce matin même, écrit aux PEMF un mail extrêmement sincère. On pourrait se dire qu'en augmentant la part d'intervenants, ça accentue un cloisonnement de la formation. Ce qui est prévu, c'est la tenue de réunions pédagogiques. Tou.tes les enseignant.es que sont les PEMF font partie de la construction. Leur collaboration est absolument précieuse ; elle est essentielle dans la formation. Nous ne considérons pas les PEMF comme de la matière première pour remplir des cases vides dans la formation. Ce n'est pas du tout ça ! Nous souhaitons que les PEMF soient pleinement intégrés dans la formation.

J'ai entendu plusieurs voix, craintes légitimes, dont se voir imposer plus d'interventions dans la formation ; ce n'est pas du tout ça. Et certain.es PEMF souhaitent faire plus d'interventions à l'INSPE... Pour pallier les absences de profs à la DSDEN du Jura, les PEMF ont été volontaires. Ils/elles sont payés pour cela par l'INSPE. Les 33% de formation assurée par les formateur.trices de terrain ne sont pas un objectif numérique à atteindre à tout prix en 2021 au détriment de la qualité. Personne ne vous considère comme des pions interchangeables. Nous allons monter ça ensemble. Nous allons monter progressivement en charge dans l'intervention des PEMF. Nous ne sommes pas en avance, c'est vrai. Nous manquons de temps pour nous rencontrer mais le souhait est vraiment de construire ensemble, que vous arriviez à vous positionner sur vos envies. Grâce au questionnaire envoyé ce matin, on fera du "sur mesure". On fera le nécessaire pour aussi jouer sur les jours de décharge des PEMF. Nous avons collectivement à nous améliorer.

M. le doyen des IEN témoigne du travail mené depuis septembre entre EN et INSPE avec **une volonté de construire ensemble**. Il précise qu'ils vont recenser le profil de chacun des formateur.trices et les accompagner dans la construction de nouvelles compétences qui les aideront à aller plus loin dans l'avenir. On est à un tournant.

Par rapport au manque d'attractivité, l'idée est d'accompagner des vocations pour les PEMF et les CPC. Une réflexion est en cours sur le meilleur moyen d'aider les enseignant.es à franchir le pas. Les nouvelles modalités du CAFIPEMF devraient aider à cela.

*Analyse du SNUipp-FSU39 : Nous sommes d'accord sur le constat : le rôle de PEMF manque d'attractivité. Nous pouvons cependant noter qu'AUCUNE solution n'est envisagée. Nous en sommes au stade des incantations, et croire que la réforme du CAFIPEMF suffira à rendre attractive cette fonction est illusoire. Une nouvelle fois, cela ne sera possible qu'avec des moyens alloués suffisants en fonction des besoins.*

M. L'ENA de la DSDEN du Doubs souhaite rassurer sur **la collaboration entre le 25 et le 90**. Elle est engagée depuis quelques années. Un certain nombre d'étudiant.es de master du 90 sont accueilli.es en observation dans les classes du Doubs dans le pays de Montbéliard ; un travail de concert existe avec le 90 pour les étudiant.es de master.

Par ailleurs, il relève une assez faible attractivité du métier de formateur sur le secteur de Montbéliard. Il appelle de tous ses vœux qu'ils aillent aider sur Belfort mais le 25 rencontre aussi des difficultés sur Montbéliard. Tous les ans, des enseignant.es réussissent le CAFIPEMF mais l'administration a du mal à les mobiliser sur les fonctions de CPC. La nouvelle maquette du CAFIPEMF devrait peut-être aider.

Mme la Secrétaire générale note une **contradiction de la part des PEMF** entre la volonté de garder 66% de temps de service en classe et la surcharge avec 33% du temps sur la formation. Les enseignant.es lui rappellent que 33% de décharge est de toute façon la quotité prévue par le ministère ; la question n'est pas celle-ci mais plutôt le contingent de PEMF pour assurer les formations à l'INSPE.

*Analyse du SNUipp-FSU39 : La réponse de la Secrétaire générale est hors-sol : elle ne prend aucunement en compte les retours du terrain de la part des PEMF, détournant leurs propos. De plus, les collègues mentionnent à raison que sa remarque n'a pas lieu d'être car elle sort du cadre légal.*

M. le Recteur précise qu'il faut à l'administration une vision plus précise et plus complète par le biais des réponses au questionnaire envoyé le matin par la direction de l'INSPE, pour pouvoir prendre un certain nombre de mesures le cas échéant. Il évoque la question de **possibilité de modularité des services**.

Mme la Directrice adjointe de l'INSPE précise de quoi il s'agit. Un service de PEMF connaît deux valences : suivi des stagiaires et formations à l'INSPE. Il est proposé de **moduler ces services** en fonction des choix. L'idée est de garder un minimum de suivi de deux stagiaires et un minimum de 20 heures de cours à l'INSPE pour celles et ceux qui préfèrent cela. Mais avec un équilibre collectif pour que toutes les missions soient assurées. Par ailleurs, elle ajoute que les enseignant.es de l'INSPE ont fait beaucoup d'efforts de leur côté pour **intégrer les PEMF** le mieux possible. Pour elles et eux ce n'est pas facile non plus de "laisser" des enseignements.

Les enseignant.es précisent que le questionnaire reçu le matin même répond à un besoin exprimé depuis plusieurs années. Cependant, ils/elles se demandent comment il sera possible de monter en charge dans les interventions à l'INSPE à nombre de PEMF constant !

Analyse du SNUipp-FSU39 : Le fait « d'individualiser » les missions des PEMF nous paraît dangereux, au même titre que l'individualisation des parcours de tous les enseignants. A terme, les collectifs de travail sont mis à mal, et les revendications collectives impossibles.

Au sujet de **la rémunération**, entre la perte d'un tiers de l'ISAE et l'indemnité spécifique, les PEMF perçoivent dans les faits seulement 130€ pour cette mission qui inclut pourtant de l'enseignement au niveau master. La valorisation est faible. Cela contribue au manque d'attractivité.

Dans le Territoire de Belfort (situation spécifique à ce département), les MAT qui pallient la pénurie de PEMF sur une partie des missions perçoivent la même indemnité que les PEMF alors qu'ils/elles n'assurent pas de missions à l'INSPE.

D'autre part, comme cela a déjà été exprimé au conseil d'école de l'INSPE, une vraie inquiétude existe sur **le décompte des heures de travail des PEMF**. Un exemple est cité : *une unité d'enseignement sur "évaluation/socle commun/différenciation". Les PEMF ont fait le choix, pour proposer une formation complète, de l'animer en co-intervention (spécialiste cycles 2 et 3 + spécialiste maternelle). Suite à cette intervention de trois heures, les PEMF ont reçu des dossiers à corriger, nécessitant au moins 20 minutes chacun. Le temps comptabilisé pour cette formation n'a pas été suffisant.*

Ils/elles entendent des rumeurs selon lesquelles les PEMF ne feraient pas toutes leurs heures dues à l'INSPE mais pour elles et eux, **le décompte des heures n'est pas en adéquation avec la réalité**.

M. le Directeur de l'INSPE répond qu'il a été difficile de comptabiliser les heures. Cette année, cela a été fait. Ce qui a été dit de la part de l'INSPE, c'est qu'on manquait de visibilité du fait de défaillance des outils de pilotage. Aujourd'hui, il n'y a aucun problème avec ça.

M. le Recteur ajoute que là encore, par comparaison, pour avoir constaté la façon de compter les heures des professeur.es devant les étudiants de master : quand les établissements ont dû mettre en place les outils de gestion, il a ensuite fallu les actualiser. A chaque fois, cela crée ce soupçon que les gens ne font pas leur boulot. Il y a de sa part et collectivement le souhait de donner des lettres de noblesse au travail que font les PEMF et réveiller les dormants. Cela nécessite de la confiance.

Les enseignant.es reviennent sur des propos antérieurs sur la formation et précisent que ce point est à discuter ensemble. Beaucoup de PEMF ne se sentent pas légitimes à intervenir devant des étudiant.es de master. A minima, des moyens d'auto-formation sont nécessaires pour ces interventions à l'INSPE. **Du temps doit leur être décompté pour être formés sur les missions de formation à l'INSPE, ainsi que du temps de concertation.**

M. le responsable académique de la formation affirme qu'il n'a rien à ajouter sur la considération qu'on doit aux PEMF et à laquelle il souscrit. Mais il rappelle que **les 110h de service des PEMF dévolues à l'INSPE correspondent à 48 heures d'intervention effective** du fait de la pondération de 2,3.

M. le Recteur ajoute qu'il se permet de comparer aux enseignant.es du second degré : quand ils assurent des heures en plus, c'est valorisé à hauteur de 1,4 (et non 2,3).

Les enseignant.es rappellent que **les ORS d'un.e PE** devant élève s'élèvent à 24 heures hebdomadaires, 18 heures pour un.e certifié.e, 15 heures pour un.e agrégé.e et c'est encore différent pour les enseignant.es du supérieur selon leur statut. Il ne faut pas oublier qu'un.e PEMF, au-delà de ses missions de formation, est 16 heures par semaine devant sa classe (on pourrait faire entrer le service complet d'un.e agrégé.e dans ce temps) dont il/elle a la responsabilité. Ce qui est exprimé aujourd'hui par les PEMF, c'est que "ça ne rentre pas" !

Analyse du SNUipp-FSU39 : Le triptyque « Temps-Formation-Salaire » demandé par les collègues semble bel et bien indispensable. Le recteur reste sourd à ces revendications.

Les enseignant.es précisent aussi que **les PEMF ne souhaitent pas prendre la place des enseignant.es de l'INSPE** avec lequel.es ils travaillent actuellement en collaboration fructueuse. Ils/elles ne s'en sentent de toute façon pas la possibilité.

Les enseignant.es questionnent sur la possibilité de **cumul de la fonction de direction et celle de PEMF**. Cela est parfois empêché dans le 90, le 70 et le 39 alors que ces missions peuvent être complémentaires et permettre davantage de souplesse pour les interventions à l'INSPE.

*M. le Recteur ayant dû quitter la réunion, Mme la secrétaire générale coordonne la fin des échanges. Elle clôt rapidement la réunion après avoir demandé si d'autres personnes souhaitent s'exprimer mais sans synthétiser ni apporter de réponse à certaines demandes qui restent en suspens.*